

Website Disclosure

Nom du Produit : Invest for Life 3A My Future

ISIN code : N/A

Identifiant d'entité juridique (CODE LEI) : 529900EU2PIG4IH6RF36

Version : 01/05/2023

A) RÉSUMÉ

Allianz a mis en place une approche à l'échelle du Groupe pour intégrer la durabilité dans l'ensemble du processus d'investissement pour toutes les compagnies d'assurance. Cela signifie que toutes les primes d'assurance des clients, qui ne sont pas liées à des unités spécifiques, sont soumises aux mêmes critères de durabilité. Cela s'applique également à Allianz Benelux SA et à la stratégie d'investissement de ses actifs d'investissement d'assurance. Tous les produits basés sur notre compte général visent la caractéristique environnementale de la décarbonation de l'économie. Tous les investissements d'assurance ne sont cependant pas des investissements durables.

Pour notre stratégie d'investissement, Allianz applique déjà les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies depuis 2011. Pour promouvoir l'objectif environnemental de notre compte général de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 au plus tard, Allianz a cofondé l'Alliance des propriétaires d'actifs Net Zero (AOA) convoquée par les Nations unies en 2019 et met en œuvre les objectifs intermédiaires fondés sur les données scientifiques dans le cadre du protocole de fixation des objectifs de l'AOA. Les objectifs intermédiaires sont renouvelés tous les cinq ans en vue d'atteindre l'objectif final de zéro émission nette en 2050.

Sur la base de notre proposition de valeur à long terme, nous investissons de manière sûre, attrayante et diversifiée. Nous investissons ainsi dans des actions, des obligations d'entreprise et des obligations d'État, ainsi que dans des actifs alternatifs. Pour notre compte général, nous n'investissons pas dans les modèles économiques fondés sur le charbon (seuil de 25 %), dans les sables bitumineux (seuil de 20 %) et dans des sociétés où les efforts d'engagement ont échoué. Nous n'investissons pas non plus dans les obligations souveraines présentant de graves violations des droits de l'homme et celles liées à des armes interdites ou controversées.

Pour assurer le suivi du respect de la caractéristique environnementale du produit, nous avons défini des indicateurs de durabilité visant à mesurer notre performance environnementale et nous rendons compte de ces indicateurs dans nos rapports périodiques sur les produits. Les données d'Allianz sont contrôlées par un auditeur externe et font l'objet d'une assurance limitée et/ou raisonnable. Les données proviennent de fournisseurs de données externes, de nos gestionnaires d'actifs qui fournissent directement des données sur les actifs non cotés, de données d'ONG accessibles au public et de recherches internes. Les données sont traitées par le biais de notre système interne de gestion des données, qui fournit des informations cohérentes, consolidées et de qualité, des mesures communes basées sur des calculs uniformes, une analyse de portefeuille prédéfinie ainsi qu'un reporting financier standardisé.

À ce jour, seule une petite partie de notre univers d'investissement est couverte par la définition européenne des activités durables sur le plan environnemental (règlement européen sur la taxonomie) et les entreprises ne rendront compte des activités alignées sur la taxonomie qu'à partir de 2023. Veuillez néanmoins noter que nous faisons tout notre possible en matière de collecte des données. En attendant que des données exhaustives sur les activités des sociétés alignées sur la taxonomie soient divulguées publiquement, nous utilisons des données de fournisseurs tiers et des données que nous avons obtenues directement auprès des gestionnaires d'actifs. Toutes les classes d'actifs ne sont pas encore couvertes dans le cadre de l'AOA. Nous nous engageons à couvrir davantage de classes d'actifs par la fixation d'objectifs en fonction de la disponibilité des méthodologies scientifiques, des données et des pratiques « best in class ». Concernant les données sur les principales incidences négatives, nous dialoguons en permanence avec nos gestionnaires d'actifs et nous recherchons de nouvelles sources de données permettant de combler les lacunes relatives aux informations et d'élargir notre compréhension des incidences négatives potentielles.

La fonction de gestion des investissements assume la gestion des risques opérationnels pour les investissements (première ligne de défense). La surveillance indépendante des risques (deuxième ligne de défense) relève de la responsabilité des fonctions de risque indépendantes au sein des différentes entités d'Allianz et du Groupe Allianz. Le contrôle des risques pour les investissements comprend notamment la surveillance des limites de risque, la gestion des processus d'escalade en cas de dépassement des limites et l'élaboration de mesures d'atténuation des risques.

Les droits de vote sont exercés par Allianz Global Investors ou des gestionnaires d'actifs externes gérant des mandats d'actions pour le compte du Groupe Allianz.

B) PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

La caractéristique environnementale de ce produit est la décarbonation de l'économie. Pour y parvenir, nous investissons dans la transformation de l'économie en vue d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Tous nos investissements ne sont pas étiquetés comme durables au sens de la définition des investissements durables de l'UE. Pour les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser, nous appliquons des critères de sélection stricts pour nous assurer qu'aucun préjudice important ne soit causé aux objectifs d'investissement sociaux et environnementaux de ces investissements durables, conformément aux exigences énoncées à l'article 2(17) du Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Nous ne comptabilisons que la part des activités économiques ayant une contribution positive comme un investissement durable, et non l'intégralité de notre exposition d'investissement.

Les critères suivants s'appliquent à notre approche d'investissement durable¹:

- La contribution positive des entreprises est évaluée sur la base de leurs revenus économiques. Nous faisons appel à des fournisseurs de données externes pour identifier la contribution environnementale ou sociale positive. Nos investissements durables ne doivent pas avoir d'importantes incidences négatives sur la protection du climat, la biodiversité, la gestion des déchets et de l'eau, les questions sociales et relatives au personnel. À cette fin, nous utilisons l'expertise des agences de notation ESG et des fournisseurs de données externes pour les investissements dans des entreprises ou des pays. Nous avons défini des seuils clairs pour les indicateurs ESG et les indicateurs des principales incidences négatives. En outre, les 10 % d'émetteurs les moins performants selon une notation ESG externe ne sont pas considérés comme durables. Parmi les critères d'exposition au risque ESG, citons par exemple les émissions de CO₂, la consommation d'eau (environnement), les politiques de santé et de sécurité (social), la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales (gouvernance).

Les normes et standards des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont profondément ancrés dans notre approche et nos processus ESG. Les entreprises présentant des violations systématiques ou des processus internes inadéquats sont identifiées par nos soins, en collaboration avec des fournisseurs de données externes, et ne sont pas considérées comme des investissements durables.

- Les pays qui se sont fixé des objectifs juridiquement contraignants de zéro émission nette et/ou de neutralité climatique d'ici 2050 apportent une contribution essentielle à la réalisation des objectifs climatiques. Nos experts examinent la mise en œuvre des objectifs climatiques des pays en utilisant les données accessibles au grand public des ONG et les informations des fournisseurs de données externes. Ces pays sont analysés dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (ex. : droit à la liberté, l'égalité et l'éducation, interdiction de la torture, des discriminations, etc.), laquelle sert de base pour examiner la situation des droits de l'homme dans ces pays. Nos experts utilisent les informations des ONG, les notations ESG des fournisseurs de données externes ainsi que des recherches internes afin d'évaluer la mise en œuvre de l'exposition aux risques liés aux droits de l'homme via l'Allianz Human Rights Risk Score. Les gouvernements qui ont fixé des objectifs de zéro émission nette et/ou de neutralité

¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [Sustainable Investments Methodology](#).

climatique d'ici 2050 et qui présentent une exposition limitée² aux risques liés aux droits de l'homme sont considérés comme durables.

- Les émetteurs supranationaux sont classés en fonction de la nature de leurs activités et de leur structure institutionnelle. Nous faisons la distinction entre les banques multilatérales de développement et les organes administratifs supranationaux. Une approche spécifique a été développée pour chacune de ces catégories. Une évaluation au cas par cas est effectuée pour chaque émetteur supranational. L'approche mise en place pour les banques multilatérales de développement est étroitement liée à celle que nous appliquons pour les entreprises émettrices durables, afin de refléter les risques de durabilité propres au secteur auxquels ces banques sont exposées. L'approche pour les organismes administratifs supranationaux est étroitement liée à celle que nous appliquons pour les émetteurs souverains durables.
- Nous considérons comme immobilier durable uniquement les bâtiments qui bénéficient d'une certification de haute qualité comme DGNB, BREEAM, LEED ou d'autres certificats locaux comparables. Par ailleurs, les bâtiments doivent présenter un certificat d'efficacité énergétique de niveau A ou B et ne pas être exposés aux combustibles fossiles.
- Pour les investissements dans des actifs non cotés tels que les projets d'infrastructures, les énergies renouvelables ou l'immobilier, nous effectuons une analyse au cas par cas avec nos gestionnaires. Nous contrôlons les secteurs critiques sur la base de critères stricts, afin d'éviter les incidences négatives. Vous trouverez de plus amples informations sur notre processus d'intégration ESG ici : <https://www.allianz.com/en/sustainability/sustainability-at-allianz/our-approach-to-esg/esg-approach.html>
- Les investissements dans les armes controversées (armes biologiques et chimiques, mines antipersonnel, bombes à sous-munitions et armes nucléaires) sont exclus de tous les investissements, y compris les investissements durables.
- Aucun investissement n'est effectué dans de activités telles que les combustibles fossiles, le tabac, l'alcool, les jeux d'argent et le divertissement pour adultes³. Seules les obligations vertes émises par les sociétés de services publics sont exemptées si ces obligations respectent le critère de sélection relatif à l'absence de préjudice important et la bonne gouvernance.

C) CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Pour Allianz, le changement climatique constitue l'un des risques les plus importants pour le bien-être de nos clients. Il est donc essentiel que nous prenions toutes les mesures nécessaires pour atténuer et soutenir l'adaptation au changement climatique. Nous tenons compte de cette problématique dans notre stratégie d'investissement, qui ne suit aucun indice de référence global. Le Groupe Allianz est un membre fondateur de l'Alliance des propriétaires d'actifs Net Zero (AOA) des Nations Unies et s'est engagé à fixer des objectifs fondés sur des données scientifiques visant à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre dans ses investissements d'assurance d'ici 2050. Zéro émission nette signifie que les gaz à effet de serre (GES) générés sont compensés de telle manière qu'au total, aucun GES n'est émis. Nous, Allianz Benelux SA, en tant que société du Groupe Allianz, appliquons les mêmes principes.

La caractéristique environnementale de ce produit se concentre sur l'engagement à long terme d'atteindre zéro émission nette de GES d'ici 2050, conformément au protocole de fixation des objectifs de l'AOA. Cela signifie que nous aidons, incitons et exigeons de nos sociétés en portefeuille qu'elles prennent des mesures de décarbonation conformément à l'objectif de 1,5 °C inscrit dans l'Accord de Paris.

Dans le domaine de la responsabilité sociale, nous avons mis en place des exclusions des armes controversées (armes biologiques et chimiques, mines antipersonnel, bombes à sous-munitions et armes nucléaires).

² Par exposition limitée aux risques liés aux droits de l'homme, il convient d'entendre les 15 % de pays les mieux notés sur le plan des droits de l'homme.

³ Le seuil est fixé à 1 %. Les entreprises qui génèrent 1 % ou plus de leurs revenus à partir des activités négatives sélectionnées ne sont pas qualifiées de durables.

En outre, nous implémentons activement et surveillons en permanence les exclusions relatives au charbon et aux sables bitumeux, ainsi que les restrictions liées au pétrole et au gaz. Nos exclusions et restrictions s'appliquent à tous les investissements existants et nouveaux.

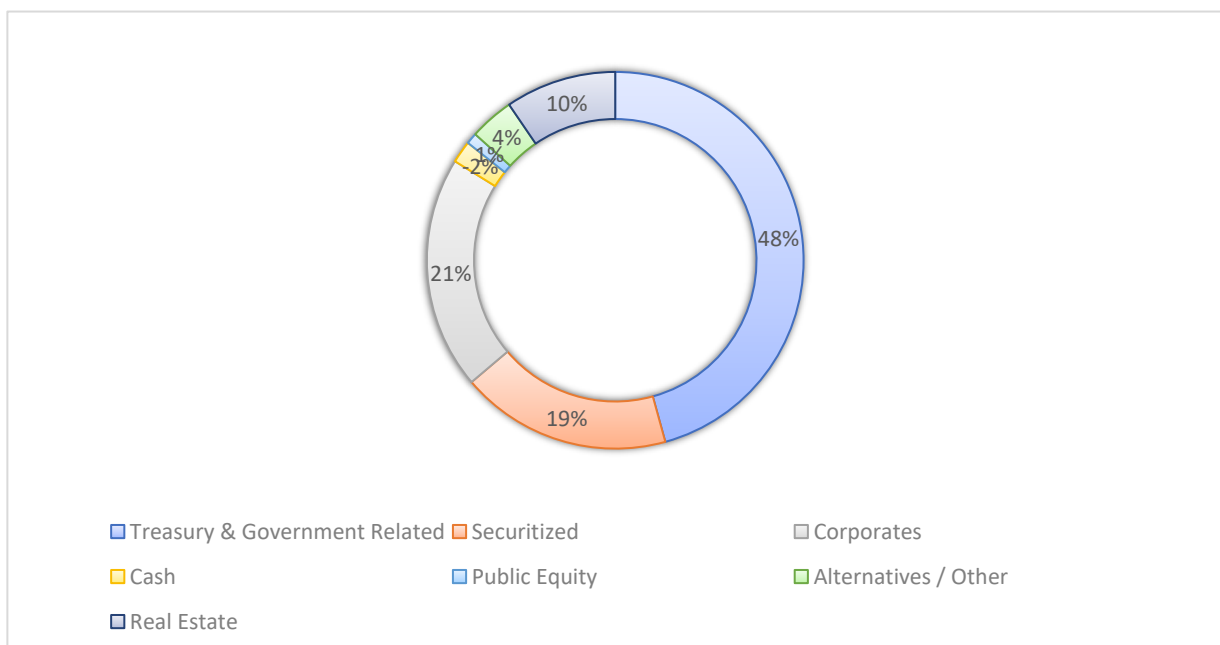
D) STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Outre sa stratégie climatique, Allianz poursuit une approche holistique de durabilité depuis 2011. À cette fin, Allianz applique systématiquement les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies (www.unpri.org) tout au long du processus d'investissement. Dans le cadre de la stratégie d'investissement visant l'objectif environnemental de décarbonation de l'économie d'Allianz, Allianz Benelux SA met en œuvre les objectifs fondés sur les données scientifiques de l'AOA établis par les Nations Unies. Vous trouverez des informations sur nos objectifs actuels à court et moyen terme sur notre page d'accueil <https://www.allianz.com/en/sustainability.html>

Lorsque nous investissons dans des entreprises, nos gestionnaires d'actifs et nous-mêmes utilisons des notations ESG, entre autres, pour vérifier si des risques significatifs émanent de la direction des entreprises. Nous faisons aussi appel à des fournisseurs de données externes indépendants pour vérifier si des entreprises ont déjà commis des violations graves telles que des pots-de-vin ou des fraudes. En outre, nous vérifions les sérieuses controverses dans le domaine des droits du travail, par exemple par rapport aux normes de santé et de sécurité ou à la représentation du personnel. Les entreprises présentant une sérieuse exposition au risque sont incluses dans le processus de sélection de l'engagement. En particulier, si les mauvaises pratiques de gouvernance persistent pendant plus de trois années consécutives et que le processus d'engagement a échoué, les entreprises sont exclues pour les nouveaux investissements et les investissements en actions sont vendus.

E) PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Sur la base de notre proposition de valeur à long terme, nous investissons de manière sûre, attrayante et diversifiée. Nous investissons ainsi dans des actions, des obligations d'entreprise et des obligations d'État, ainsi que dans des actifs alternatifs. Ces derniers sont des investissements qui ne sont pas négociés en bourse, comme les investissements dans les infrastructures, les énergies renouvelables ou l'immobilier. Nous suivons notre stratégie de durabilité pour tous les actifs d'investissement d'assurance.



Treasury & Government Related	48%
Securitized	19%
Corporates	21%
Cash	-2%
Public Equity	1%

Alternatives / Other	4%
Real Estate	10%

Vous trouverez de plus amples informations dans la communication précontractuelle de ce produit : <https://allianz.be/fr/particuliers/documenten.html>

F) SUIVI DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Nous avons fixé des objectifs intermédiaires sur cinq ans en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Nous rendons compte de nos indicateurs de durabilité dans nos rapports périodiques sur les produits. Les données d'Allianz sont contrôlées par un auditeur externe et font l'objet d'une assurance limitée et/ou raisonnable⁴. Le respect de nos exclusions est contrôlé tous les mois par nos gestionnaires d'actifs et nous.

L'empreinte carbone est calculée chaque trimestre et fait l'objet d'un suivi et d'un reporting actifs. Par ailleurs, nous nous engageons à augmenter nos investissements dans les énergies renouvelables à un rythme annuel d'au moins 5,85 %, comme proposé par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. L'engagement est une attente claire de nos clients et nos parties prenantes. Notre programme d'engagement est bien établi et cohérent et vise à répondre aux problèmes de durabilité et à soutenir les programmes de durabilité parmi les entreprises afin de stimuler un changement positif. Chaque dialogue fait l'objet d'un suivi visant à contrôler la réactivité de l'entreprise et les progrès réalisés par rapport aux problèmes de durabilité recensés. En cas d'échec de l'engagement, nous imposons des restrictions sur les émetteurs en dernier recours.

G) MÉTHODOLOGIES

Nous avons défini les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer notre performance environnementale :

- Réduction de nos investissements en actions et obligations dans le charbon : nous mesurons tous les investissements qui ont été vendus ou qui ont atteint leur échéance finale au cours de l'année sous revue dans le cadre de notre politique d'exclusion du charbon. Nous renforçons progressivement nos exclusions du charbon et réduirons donc nos investissements dans le charbon en vue d'atteindre un désengagement total d'ici 2040.
- L'empreinte carbone de notre portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprise est mesurée en termes absolus et est exprimée en tonnes de CO₂e détenues. Nous calculons les émissions détenues d'un investissement dans notre portefeuille en calculant la part fractionnaire des émissions de GES de la société concernée⁵ par rapport au montant de la société que nous « détenons ». Ceci est déterminé par le rapport entre notre exposition dans une société et la valeur d'entreprise de la société, multipliée par les émissions de la société. L'empreinte carbone est calculée chaque trimestre et fait l'objet d'un suivi actif.
- Réduction de l'empreinte carbone de notre portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises par rapport à l'année de référence 2019 : nous mesurons la réalisation des objectifs intermédiaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la base des rapports relatifs à l'empreinte carbone du portefeuille d'actions et d'obligations privées (investissements existants et nouveaux).
- Exposition aux énergies renouvelables : nous mesurons le montant total de l'investissement en EUR à la date de clôture.
- Activités et sujets liés à l'engagement : Allianz mesure le nombre d'entreprises engagées au niveau du Groupe Allianz en se concentrant sur divers thèmes parmi lesquels les émissions de CO₂ et la gestion, la santé, la sécurité et les droits de l'homme, les émissions toxiques et les déchets. L'engagement est un processus continu tout au long de l'année.

⁴ En fonction de l'indicateur de durabilité.

⁵ Émissions de scope 1 et 2 de la société dans laquelle l'investissement est réalisé. Pour des informations détaillées, veuillez consulter notre document [Carbon Footprint Methodology](#).

H) SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

a) Source des données :

Nous utilisons les sources de données suivantes pour mettre en œuvre nos objectifs environnementaux :

- Actifs cotés : pour les investissements dans des sociétés cotées, nous faisons appel à des fournisseurs de données externes pour nos émissions de gaz à effet de serre, la conformité à la taxonomie ou nos activités durables. Nous contrôlons les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en utilisant des notations ESG thématiques en l'absence de données brutes. Nous faisons également appel à des fournisseurs de notations et de données ESG externes pour détecter les controverses.
- Pour les investissements dans les titres souverains, nous évaluons les émetteurs qui ont implémenté des objectifs de zéro émission nette et/ou de neutralité climatique dans leurs lois/documents de politique, sur la base de données d'ONG. En outre, nous appliquons des évaluations qualitatives basées sur nos recherches internes. Nous vérifions les incidences négatives en nous basant sur l'exposition interne aux risques liés aux droits de l'homme ainsi que sur des fournisseurs externes de notation des données ESG.
- Actifs non cotés : pour les investissements alternatifs non cotés, nous travaillons en étroite collaboration avec nos gestionnaires d'actifs qui nous fournissent directement des données sur les incidences négatives sur les facteurs de durabilité, les émissions de gaz à effet de serre et la taxonomie, le cas échéant.
- Pour les énergies renouvelables, nous vérifions les incidences négatives en appliquant nos principes directeurs sur les domaines d'activité sensibles aux questions ESG, soit 13 domaines d'activité sensibles considérés comme significatifs pour nous. La sélection est effectuée transaction par transaction avec une évaluation ESG détaillée⁶.

b) Mesures prises pour assurer la qualité des données :

Nos procédures de collecte, de traitement et de calcul des données sont contrôlées par un auditeur externe et font l'objet d'une assurance limitée et/ou raisonnable.⁷ De même, nous avons mis en place des évaluations internes des risques et des contrôles de la qualité des données.

c) Traitement des données :

Le Groupe Allianz utilise son système interne de gestion des données, qui donne une vue complète et cohérente des actifs du Groupe tout au long des fonctions de valeur et à travers toute l'organisation. Il fournit des informations cohérentes, consolidées et de qualité garantie, des mesures communes basées sur des calculs uniformes, une analyse de portefeuille prédéfinie et un reporting financier standardisé. Toutes les entités d'Allianz transmettent les informations sur leurs positions dans l'IDS Datawarehouse (IDS DWH) par le biais d'un format de livraison spécifique. Ces informations sont ensuite, après des processus d'harmonisation et d'enrichissement alignés, injectées dans le système afin d'obtenir une vue cohérente des positions du portefeuille. Toutes les données et informations ESG (externes et internes) sont stockées et fournies de manière centralisée au niveau de l'émetteur pour les processus en aval. Les informations ESG sont ramenées au niveau de l'investissement et de la position et enregistrées dans l'historique tous les mois. Les données relatives à l'engagement sont stockées de manière centralisée par une équipe d'engagement spécifique.

d) Proportion de données estimées :

Les valeurs estimées ne sont utilisées que pour calculer l'empreinte carbone de nos investissements négociés. La proportion des valeurs estimées pour l'objectif AOA correspondant est de 28,74 % à compter du 31.10.2022.

⁶ Voir le [ESG Integration Framework](#) pour plus d'informations.

⁷ Dépend de l'indicateur de durabilité.

I) LIMITES AUX MÉTHODOLOGIES ET AUX DONNÉES

Les investissements durables sur le plan environnemental dans le cadre de la Taxonomie de l'UE constituent une sous-catégorie des investissements durables. À ce jour, seule une petite partie de notre univers d'investissement est couverte par la définition européenne des activités durables sur le plan environnemental et les entreprises ne commenceront à rendre compte des activités alignées sur la taxonomie (y compris les activités nucléaires et gazières alignées sur la taxonomie) qu'en 2023. Cette faible proportion s'explique, entre autres, par le manque actuel de données réelles. Veuillez néanmoins noter que nous faisons tout notre possible en matière de collecte des données. En attendant que des données exhaustives sur les activités des sociétés alignées sur la taxonomie soient divulguées publiquement, nous utilisons des données de fournisseurs tiers et des données que nous avons obtenues directement auprès des gestionnaires d'actifs.

Les normes techniques réglementaires (RTS) du règlement européen SFDR définissent uniquement des critères relatifs au principe « ne pas causer de préjudice important » pour les entreprises, les pays et les investissements immobiliers. Pour les investissements dans les énergies renouvelables, nous appliquons notre screening interne des domaines d'activité sensibles et notre screening interne de la conformité des gestionnaires d'actifs afin de garantir le respect des bonnes pratiques de gouvernance. De même, pour nos investissements dans des fonds à impact et de financement mixte, nous demandons à nos gestionnaires d'actifs de confirmer le respect des exigences visées à l'Article 8 et/ou 9 du règlement SFDR de l'UE.

Le protocole de fixation des objectifs de l'AOA ne couvre pas encore toutes les classes d'actifs. Nous nous engageons à couvrir davantage de classes d'actifs par la fixation d'objectifs en fonction de la disponibilité des méthodologies scientifiques, des données et des pratiques « best in class ». En 2021, nous avons étendu le périmètre pour intégrer également des objectifs pour nos investissements en actions et en obligations dans les infrastructures. Les objectifs climatiques d'Allianz sont intégrés dans la prise de décision d'investissement et font l'objet d'un suivi.

Compte tenu des différences marquées dans la disponibilité des données entre les principaux indicateurs d'impact négatif (tels que définis par le règlement SFDR de l'UE) et les classes d'actifs, nous dialoguons en permanence avec nos gestionnaires d'actifs et nous recherchons de nouvelles sources de données permettant de combler les lacunes relatives aux informations et d'élargir notre compréhension des impacts négatifs potentiels. Malgré tous nos efforts, la disponibilité des données limite le degré de prise en considération des principaux indicateurs d'impact négatif spécifiques. Dans de tels cas de figure, nous examinons les thèmes sous-jacents des indicateurs de durabilité négatifs (comme les déchets ou les questions sociales et en rapport avec les travailleurs).

J) DUE DILIGENCE

Au sein des entités d'Allianz, il incombe à chaque fonction de s'assurer que les risques opérationnels liés à leurs activités sont contrôlés de manière adéquate via des contrôles au niveau des processus et des contrôles informatiques. Ces contrôles forment la première ligne de défense. Pour les risques opérationnels les plus importants, la deuxième ligne de défense est également employée pour s'assurer que les fonctions commerciales assument correctement cette responsabilité. Cette surveillance de deuxième ligne des contrôles au niveau des processus et des contrôles informatiques est exécutée par le biais du système intégré de contrôle et de risque d'Allianz (IRCS). Le concept d'approche intégrée constitue un élément fondamental de l'IRCS. Bien qu'il existe plusieurs sources différentes de risques opérationnels (risques liés au reporting, risques de conformité, risques informatiques, etc.), le processus de gestion suit toujours la même formule de base ; les risques opérationnels importants doivent être identifiés, évalués et hiérarchisés afin d'améliorer la gestion et il faut s'assurer que les contrôles sous-jacents à leur gestion sont efficaces.

La fonction de gestion des investissements assume la gestion des risques opérationnels pour les investissements (première ligne de défense). La surveillance indépendante des risques (deuxième ligne de défense) relève de la responsabilité des fonctions de risque indépendantes au sein des différentes entités d'Allianz et du Groupe Allianz. Le contrôle des risques pour les investissements comprend notamment la surveillance des limites de risque, la gestion des processus d'escalade en cas de dépassement des limites et l'élaboration de mesures d'atténuation des risques.

K) POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Les droits de vote sont exercés par Allianz Global Investors ou des gestionnaires d'actifs externes gérant des mandats d'actions pour le compte du Groupe Allianz. Vous trouverez les détails de la politique de vote et des registres de vote d'Allianz Global Investor [ici](#).

Vous trouverez des informations sur notre politique d'engagement sur notre page d'accueil : <https://www.allianz.com/en/sustainability.html>

L) INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉ

Sans objet puisqu'aucun indice de référence n'a été désigné.

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par Allianz Benelux SA au mieux de ses possibilités. A cet effet, Allianz Benelux SA est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations rendues disponibles à ce jour et pourront encore être modifiées et/ou complétées en fonction des informations qui seront transmises par les gestionnaires d'actifs au cours des prochaines années.